

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 6 novembre 2023 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr et Félix Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absent : Michel Laberge.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La greffière-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

23-11-11124

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 7 et 30 octobre 2023**

23-11-11125

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 7 et 30 octobre 2023 soient acceptés par le conseil municipal, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

23-11-11126

IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 111 669.23 \$, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la greffière-trésorière.

23-11-11127

IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 3 437 556.50 \$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

23-11-11128

**Demande de commandite du Club D'Auto-Neige Le Sapin D'Or Inc.**

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de L'Ange-Gardien autorise le versement d'une somme 150 \$ plus taxes au Club d'Auto-Neige Le Sapin D'Or Inc., pour une publicité dans le bottin annuel pour la saison 2023-2024, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- La MRC est en appel d'offres pour l'achat de bacs de cuisine et pour la distribution des sacs mauves pour l'implantation en avril 2024 pour le putrescible ;
- La MRC est à compléter la préparation de son budget pour l'adoption le 22 novembre 2023 ;

## **8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux et PluMobile**

### **Loisirs (Chantale Gagnon)**

- Rappel de la Fête de Noël qui aura lieu au centre communautaire le 9 décembre prochain de 12h30 à 15h30, la période d'inscription est en cours ;
- La Guignolée aura lieu le 25 novembre 2023 sur le territoire de la municipalité ;

### **Comité consultatif d'urbanisme (William St-Cyr)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 18 octobre 2023

### **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les demandes suivantes :

1. 10, rue des Bouleaux (lot 6 469 437 du cadastre du Québec, zone ID-20), avenue Royale (lot 4 440 003 du cadastre du Québec, zone A-60) à l'effet de construire une terrasse couverte attenante au bâtiment principal en cour arrière;
2. Chemin du Lac-la-Retenue Sud à l'effet de remplacer les lots 4 438 965, 4 438 966, 4 439 549, 4 439 551 et 4 439 552 du cadastre du Québec afin de créer les lots 6 528 982 à 6 528 984 du cadastre du Québec;
3. 1555, chemin Lucien-Lefrançois (lot 4 439 051 du cadastre du Québec, zone ID-16) à l'effet d'agrandir le bâtiment principal;
4. 18, rue de la Rivière (lot 4 439 717, zone ID-14 à l'effet d'ajouter une toiture au-dessus de la terrasse attenante au bâtiment principal en cour arrière.

### **Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- La régie est allée en appel d'offres pour le transport-manutention-valorisation et enfouissement des boues pour une période de trois ans – la firme Englobe corp. Assurera le service au coût d'environ 450 000\$.

### **PluMobile (Diane Giguère)**

- L'achalandage est en croissance ;
- Attente de la décision de la MRC pour savoir si gratuité du service en 2024 ;
- Mise en place d'un logiciel pour le « dispatch » pour les appels sous réservation.

## **9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA 10, rue des Bouleaux**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis ont été déposée à l'effet de construire une terrasse couverte attenante au bâtiment principal en cour arrière au 10, rue des Bouleaux (lot 6 469 437 du cadastre du Québec, zone ID-20);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 18 octobre 2023, a analysé les documents accompagnant les demandes et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet de construire une terrasse couverte attenante au bâtiment principal en cour arrière au 10, rue des Bouleaux (lot 6 469 437, du cadastre du Québec, ID-20), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

### **Chemin du Lac-la-Retenue Sud**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis lotissement a été déposée à l'effet de remplacer les lots 4 438 965, 4 438 966, 4 439 549, 4 439 551 et 4 439 552 du cadastre du Québec afin de créer les lots 6 528 982 à 6 528 984 du cadastre du Québec;

23-11-11130 **CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;  
**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 18 octobre 2023, a analysé les documents accompagnant les demandes et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;  
**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**  
**QUE** le conseil accepte la demande de permis lotissement a été déposée à l'effet de remplacer les lots 4 438 965, 4 438 966, 4 439 549, 4 439 551 et 4 439 552 du cadastre du Québec afin de créer les lots 6 528 982 à 6 528 984 du cadastre du Québec, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

23-11-11131 **1555, chemin Lucien-Lefrançois**  
**CONSIDÉQUANT QU'**une demande de permis a été déposée à l'effet d'agrandir le bâtiment principal au 1555, chemin Lucien-Lefrançois (lot 4 439 051 du cadastre du Québec, zone ID-16);  
**CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;  
**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion 18 octobre 2023, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;  
**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**  
**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet d'agrandir le bâtiment principal au 1555, chemin Lucien-Lefrançois (lot 4 439 051 du cadastre du Québec, zone ID-16), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

23-11-11132 **18, rue de la Rivière**  
**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée à l'effet d'ajouter une toiture au-dessus de la terrasse attenante au bâtiment principal en cour arrière au 18, rue de la Rivière (lot 4 439 717, zone ID-14);  
**CONSIDÉRANT QUE** la demande déposée est dans une zone, dans une catégorie de construction ou dans une catégorie de travaux visés par le Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;  
**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 18 octobre 2023, a analysé les documents accompagnant la demande et juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale n°14-637;  
**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** William St-Cyr, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**  
**QUE** le conseil accepte la demande de permis à l'effet d'ajouter une toiture au-dessus de la terrasse attenante au bâtiment principal en cour arrière au 18, rue de la Rivière (lot 4 439 717, zone ID-14), et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur.

23-11-11133 **10. Adoption du Règlement # 23-709 modifiant le règlement #09-586 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**  
**ATTENDU QUE** conformément aux articles de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les municipalités locales ont l'obligation d'adopter un règlement décrétant la taxe municipale pour le 9-1-1 sur leur territoire et, lorsqu'une modification est apportée au *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1*, d'y apporter les modifications nécessaires à la mise en conformité avec ce dernier ;  
**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**  
**Que** la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #23-709 « Règlement modifiant le règlement #09-586 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du

financement des centres d'urgence 9-1-1 » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

**11. Avis de motion afin d'adopter le projet de règlement # 23-710 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Un avis de motion est donné par William St-Cyr, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

**12. Adoption du projet de règlement # 23-710 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

23-11-11134

IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ,

QUE le projet de règlement #23-710, tel qu'annexé au procès-verbal, sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, soit adopté par le conseil municipal de L'Ange-Gardien.

Les membres du conseil sont d'accord pour fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, le 4 décembre 2023, à 19h.

**13. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois**

23-11-11135

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que Monsieur Roger Roy, conseiller, soit désigné pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil pour les trois prochains mois, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**14. Dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)**

23-11-11136

CONSIDÉRANT les modalités du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite déposer une demande dans le cadre du PAFFSR afin d'aménager un sentier polyvalent, avec signalisation, dans l'accotement du chemin Lucien-Lefrançois et à partir de l'intersection avec le chemin du Relais jusqu'à la rue de la Chapelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite déposer une demande dans le cadre du PAFFSR afin d'aménager une traverse piétonne entre le centre communautaire sis au 70, rue du Tricentenaire et la piste cyclable Marie-Hélène Prémont;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil autorise John Giroux McCollough, directeur de l'urbanisme, à signer la demande, la convention d'aide financière ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif concernant la demande pour l'aménagement d'un sentier polyvalent, avec signalisation, dans l'accotement du chemin Lucien-Lefrançois, et, entre l'intersection avec le chemin du Relais jusqu'au pont enjambant la rivière Ferrée;

QUE le conseil autorise John Giroux McCollough, directeur de l'urbanisme, à signer la demande de convention d'aide financière ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif concernant la demande pour l'aménagement une traverse piétonne entre le centre communautaire sis au 70, rue du Tricentenaire et la piste cyclable Marie-Hélène Prémont;

QUE le conseil autorise le dépôt des demandes d'aide financière au PAFFSR et s'engage, si la Municipalité obtient une aide financière pour la réalisation des projets, à payer sa part des coûts admissibles.

**15. Modification au protocole d'entente relatif au Quartier L'Orée des Bois**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé entre la Municipalité de L'Ange-Gardien et Quartier L'Orée des Bois Inc. (9434-6194 Québec Inc.) pour le développement Quartier L'Orée des Bois;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a déposé une demande afin de modifier les limites des phases II et III du développement Quartier L'Orée des Bois;

CONSIDÉRANT QUE des travaux municipaux sont requis pour la phase II du développement Quartier L'Orée des Bois selon les documents produits par la firme Genio, experts-conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil peut accorder par résolution un délai supplémentaire afin de modifier le calendrier des phases prévu pour le développement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le protocole d'entente signé entre les partis afin de d'ajouter des annexes, d'accorder un délai supplémentaire afin de modifier le calendrier des phases et de modifier l'adresse de correspondance :

23-11-11137

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Diane Giguère, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**QUE** le protocole d'entente signé entre la Municipalité de L'Ange-Gardien et Quartier L'Orée des Bois Inc. (9434-6194 Québec Inc.) pour le développement Quartier L'Orée des Bois soit modifié afin de :

- Ajouter l'annexe D-3 Plan, devis et liste des travaux municipaux : section infrastructure et voirie à réaliser pour la phase II et produits par l'ingénieur du promoteur à la suite des annexes D-1 et D-2;
- Ajouter l'annexe F Plan illustrant la délimitation des phases I, II et III du Quartier L'Orée des Bois;
- Modifier l'article 2.2.6 afin d'accorder un délai supplémentaire de 24 mois après la signature du protocole modifié pour terminer la phase I;

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente modifié entre la Municipalité et Quartier L'Orée des Bois Inc (9434-6194 Québec Inc).

**16. Mandat pour assistance technique pour les inscriptions des ouvrages d'assainissement pour la DOMAEU**

23-11-11138

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour une assistance technique afin d'effectuer l'inscription des ouvrages d'assainissement dans le programme de suivi DOMAEU, notamment pour les postes de pompage Petit-Pré, Leroux, Tricentenaire et la station d'épuration au Quartier L'Orée des Bois, pour une enveloppe budgétaire de 18000\$ plus taxes, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**17. Deuxième période de questions**

**18. Divers**

**1 Autorisations de dépenses**

23-11-11139

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 960 \$, pour l'achat d'enseigne avec poteaux et manchons pour affichage au Lac La Retenue par la firme Signalisation Lévis ;
- 1375 \$, pour l'achat de composteurs domestiques par la firme Nova Mobilier ;
- 61 700 \$ plus taxes pour deux directives de changements pour la firme Pierre Blouin construction , concernant la Phase 2 des loisirs ;
- 265\$ taxes incluses pour l'achat d'un onduleur (batterie UPS) pour les antennes de l'église ;

**2 Renouvellement d'adhésion pour l'année 2024**

23-11-11140

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle pour 2024 l'adhésion à :

- Azimut Solutions Géomatiques pour les licences Goinfra bureau et terrain pour un coût de 1092\$ taxes incluses ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

En vertu de la Loi sur les élections et référendum, la directrice générale dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

**4 Dépôt des états comparatifs et détaillés**

La directrice générale dépose au conseil :

- L'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2023 ;
- les deux états : détaillés et comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2023.

23-11-11141 **5 Engagement d'un surveillant pour les loisirs et fin de probation**  
IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil autorise l'engagement de M. Félix Potvin comme surveillant aux loisirs et d'accepter la fin de probation de Mme Julie Foster au poste de secrétaire-réceptionniste – Personne salariée régulière permanente au 15 novembre 2023.

23-11-11142 **6 Appel de candidatures**  
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil autorise un appel de candidatures pour l'engagement d'un journalier au travaux publics pour combler le départ à la retraite de M Guy Gariépy.

**19. Levée ou ajournement de la séance**  
Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.  
23-11-11143 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h50, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Greffière-trésorière/Directrice Générale